

Séance du 16 février 2023

L'an deux mille vingt trois , le 16 fevrier le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Michel ROUMIGUIE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BLANC Christophe, M. BORDERIE David, Mme BOUNIOU Stéphanie, M. CLAVEL José, Mme FOURTANET Christelle, Mme FRABEL Sarah, Mme MADDELEIN Rosine, M. MALRIC Pascal, M. PRADAL Sylvain, M. ROUMIGUIE Patrick, M. ROUMIGUIE Jean-Michel

**Procurator(s) :****Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
10 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
10 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme FOURTANET Christelle

17 février 2023
-----------------

et publication du

17 février 2023
-----------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022  
commune de LABASTIDE DE PENNE**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 commune de labastide de penne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Labastide de Penne

Le Maire Jean-Michel ROUMIGUIE

